

# Commune de BRY

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du : 9 avril 2024**

**Convocation en date du : 2 avril 2024**

**Nombre de Membres : 11**

**En exercice ayant pris part à la délibération : 9 dont 1 procuration**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations de Bry sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs FLAMENT, LHOTELLERIE, MARLIN, DESTOMBES, LEDIEU,  
Mesdames FOURNIER, DELOBEL, SERET, THIRY

**Absents excusés :** Madame GRAUX  
Monsieur ROMAIN (pouvoir à Mme Delobel)

**Secrétaire de séance :** Madame FOURNIER Véronique

---

**OBJET : DELIBERATION 012/2024 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

---

Vu le code général des impôts (CGI), notamment l'article 1650,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que suite à la révocation ou au décès d'au moins trois membres titulaires de la commission communale des impôts directs (CCID) , il y a lieu de renouveler celle-ci.

Conformément à l'article 1650 du CGI, celle-ci est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat est la même que celle du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste des contribuables en nombre double proposée par délibération du Conseil Municipal.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés **POUR**, propose les personnes suivantes :

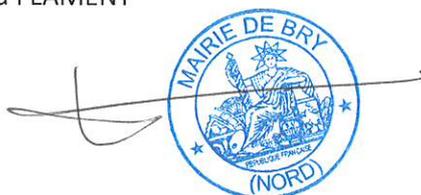
N° D'ORDRE	NOM-PRENOM	ADRESSE à BRY
1	M. LHOTELLERIE Denis	22 Rue du Bois
2	M. THOOR Christian	5 Rue Saint Ghislain
3	M. BAUFFE Samuel	5 Rue du Bessois
4	M. ROBERT Philippe	3 Rue de Wagnies-Le-Grand
5	Mme SCENNER Danièle	3 Rue de la Ligne
6	Mme DEGARDIN Caroline	5 rue de Roisin
7	Mme GUENARD Caroline	13 rue de Wagnies-Le-Grand
8	M. COPIN Patrick	2 rue de la Ligne
9	M. DESNOULEZ Antoine	18 rue d'Eth
10	Mme ART Yamina	12 rue du Bois
11	M. DAME Billy	21 rue de Roisin
12	Mme PRZYBYLSKI Sonia	10 Place de l'Eglise
13	Mme CUTILLO Elodie	11 rue d'Eth
14	M. MILLE Grégory	10 Rue du Culot
15	M. SAUDOYEZ Roland	32 Rue de l'Eglise
16	Mme HENIAU Anne-Françoise	2 rue de Roisin
17	M. LOUIS Fernand	21 rue Brûlée
18	M. DELMOTTE Christian	15 rue Brûlée
19	M. LEFEBVRE Jean André	5 Rue d'Eth
20	M. SAAD CHAOUCH Mehdi	2 rue du Bois
21	Mme DEBUS Melinda	4 Rue du Bessois
22	M. LANDOUZY Sébastien	1 Rue Riez-à-Salade
23	Mme MALAQUIN Françoise	19 rue Brûlée
24	M. DELAOUTRE Henry	5 rue du Culot

Fait et délibéré à Bry, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bertrand FLAMENT

La Secrétaire de séance,  
Véronique FOURNIER



Publiée le : 15/04/2024

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.